ISTC Business Service Centres

These centres have been established in every Industry, Science and Technology Canada Regional Office and at Headquarters to provide clients with a gateway into the complete range of ISTC services, information products, programs and expertise.

Newfoundland

Atlantic Place
Suite 504, 215 Water Street
P.O. Box 8950
ST. JOHN'S, Newfoundland
A1B 3R9
Tel.: (709) 772-ISTC
Fax: (709) 772-5093

Prince Edward Island

Confederation Court Mall
National Bank Tower
Suite 400, 134 Kent Street
P.O. Box 1115
CHARLOTTETOWN
Prince Edward Island
C1A 7M8
Tel.: (902) 566-7400
Fax: (902) 566-7450

Nova Scotia

Central Guaranty Trust Tower
5th Floor, 1801 Hollis Street
P.O. Box 940, Station M
HALIFAX, Nova Scotia
B3J 2V9
Tel.: (902) 426-ISTC
Fax: (902) 426-2624

New Brunswick

Assumption Place
12th Floor, 770 Main Street
P.O. Box 1210
MONCTON, New Brunswick
E1C 8P9
Tel.: (506) 857-ISTC
Fax: (506) 851-6429

Quebec

Tour de la Bourse
Suite 3800, 800 Place Victoria
P.O. Box 247
MONTREAL, Quebec
H4Z 1E8
Tel.: (514) 283-8185
1-800-361-5367
Fax: (514) 283-3302

Ontario

Dominion Public Building
4th Floor, 1 Front Street West
TORONTO, Ontario
M5J 1A4
Tel.: (416) 973-ISTC
Fax: (416) 973-8714

Manitoba

8th Floor, 330 Portage Avenue
P.O. Box 981
WINNIPEG, Manitoba
R3C 2V2
Tel.: (204) 983-ISTC
Fax: (204) 983-2187

Saskatchewan

S.J. Cohen Building
Suite 401, 119 - 4th Avenue South
SASKATOON, Saskatchewan
S7K 5X2
Tel.: (306) 975-4400
Fax: (306) 975-5334

Alberta

Canada Place
Suite 540, 9700 Jasper Avenue
EDMONTON, Alberta
T5J 4C3
Tel.: (403) 495-ISTC
Fax: (403) 495-4507

Suite 1100, 510 - 5th Street S.W.
CALGARY, Alberta
T2P 3S2
Tel.: (403) 292-4575
Fax: (403) 292-4578

British Columbia

Scotia Tower
Suite 900, 650 West Georgia Street
P.O. Box 11610
VANCOUVER, British Columbia
V6B 5H8
Tel.: (604) 666-0266
Fax: (604) 666-0277

Yukon

Suite 301, 108 Lambert Street
WHITEHORSE, Yukon
Y1A 1Z2
Tel.: (403) 668-4655
Fax: (403) 668-5003

Northwest Territories

Precambrian Building
10th Floor
P.O. Bag 6100
YELLOWKNIFE
Northwest Territories
X1A 2R3
Tel.: (403) 920-8568
Fax: (403) 873-6228

Headquarters

C.D. Howe Building
1st Floor East, 235 Queen Street
OTTAWA, Ontario
K1A 0H5
Tel.: (613) 952-ISTC
Fax: (613) 957-7942

Publication Inquiries

For individual copies of ISTC publications, contact your nearest Business Service Centre. For more than one copy of ISTC publications, please contact

For Industry Profiles:

Communications Branch
Industry, Science and Technology Canada
Room 704D, 235 Queen Street
OTTAWA, Ontario
K1A 0H5
Tel.: (613) 954-4500
Fax: (613) 954-4499

For other ISTC publications:

Communications Branch
Industry, Science and Technology Canada
Room 208D, 235 Queen Street
OTTAWA, Ontario
K1A 0H5
Tel.: (613) 954-5716
Fax: (613) 954-6436

The material in this profile may be reproduced in whole or in part without permission. If reproducing extended passages, please acknowledge the source with appropriate credit.

Canada

(V.5.91.08)

1990–1991

PUBLIC ACCOUNTING

FOREWORD

In a rapidly changing global trade environment, the international competitiveness of Canadian industry is the key to growth and prosperity. Promoting improved performance by Canadian firms in the global marketplace is a central element of the mandates of Industry, Science and Technology Canada and International Trade Canada. This Industry Profile is one of a series of papers in which Industry, Science and Technology Canada assesses, in a summary form, the current competitiveness of Canada's industrial sectors, taking into account technological, human resource and other critical factors. Industry, Science and Technology Canada and International Trade Canada assess the most recent changes in access to markets, including the implications of the Canada-U.S. Free Trade Agreement. Industry participants were consulted in the preparation of the profiles.

Ensuring that Canada remains prosperous over the next decade and into the next century is a challenge that affects us all. These profiles are intended to be informative and to serve as a basis for discussion of industrial prospects, strategic directions and the need for new approaches. This 1990–1991 series represents an updating and revision of the series published in 1988–1989. The Government will continue to update the series on a regular basis.

Michael H. Wilson
Minister of Industry, Science and Technology
and Minister for International Trade

Structure and Performance

Structure

The world's economy for the past 40 years has been characterized by significant economic growth, expanded patterns of international trade and the globalization of business. The accounting profession plays a key role in this period of rapid change by providing analysis, interpretation, recording and presentation of financial information.

Although accounting in its broad sense extends beyond financial measurement, this profile covers public accounting, which is the area of accounting involved in adding credibility to financial information so that it can be relied on by third parties. Specifically, this document does not address management accounting, which provides business with advice and direction on strategic, tactical and operational decisions by drawing on financial and non-financial data.

Canada had an estimated 85 000 professional accountants and 52 000 accounting students in 1989. The estimated 25 000 professional accountants in public practice offer their services to clients on a fee-for-service basis; they belong to the Canadian Institute of Chartered Accountants (21 500 members), the Certified General Accountants' Association of Canada (3 000 members) or the Society of Management Accountants of Canada (500 members). The provincial counterparts of these national accounting organizations are self-regulating bodies that bestow the professional accounting designation of Chartered Accountant (CA), Certified General Accountant (CGA) or Certified Management Accountant (CMA) on students who successfully complete their studies and examinations (Figure 1). An additional

60 000 professional accountants employed in industry, government and academe are involved in a wide range of managerial, teaching and financial accounting activities.

In 1989, trade publications estimated that the public accounting profession generated $4 billion in revenues. This figure includes the revenues of the management consulting practices of accounting firms, estimated to be in excess of $600 million.

Public accounting practitioners perform a number of functions, the most prominent of which is to carry out an external financial audit, which consists of the independent examination of a company's financial statements and supporting records. The audit is performed in accordance with generally accepted auditing standards, in order to enable the accountant to express an opinion as to the fairness and reliability of the financial information in keeping with generally accepted accounting principles. These activities underpin the credibility of the financial information presented to corporate shareholders and third-party users such as financial institutions and other lenders. An annual independent financial audit of publicly traded companies, or companies over a certain size in terms of sales or assets, is in fact required by a number of provincial and federal statutes. Audits may also be required by securities commissions, financial institutions and other organizations.

Public accountants also perform a review function, consisting primarily of inquiry and discussion with management to assess whether the financial information is plausible. This service is provided in circumstances in which a lower degree of assurance is regarded as adequate for the purposes of those seeking the assurance.

In addition to the audit and review functions, public accountants provide basic bookkeeping, accounting system organization and design, taxation planning and compliance, and management advisory services. Insolvency, merger and acquisition services as well as information technology consulting are offered primarily by large accounting firms.

The provision of general accounting services, audits, reviews and financial statement compilation to clients accounts for 55 to 65 percent of industry revenues. Tax planning and compliance account for 15 to 20 percent of revenues. The balance is generated primarily from non-accounting management consulting or advisory services. These latter areas offer significant growth opportunities, while the traditional audit function does not.

Public accountants work as employees of an accounting firm, as self-employed individuals or in partnership with other qualified professionals. A partnership is the typical organizational structure, although incorporation of a professional accounting practice is possible in Alberta, British Columbia and New Brunswick. These professional corporations do not limit the liability of the accountants in respect of their work. Incorporation may provide a firm with access to additional credit facilities and a somewhat more favourable taxation treatment. The largest public accounting firms are partnerships established by CAs that employ CAs, accounting students and, to a lesser extent, accountants with CMA and CGA designations. In addition to the CA firms, some CGA firms also provide public accounting services. However, only a few CMA firms are engaged in public accounting, as the focus of this group is on management accounting.

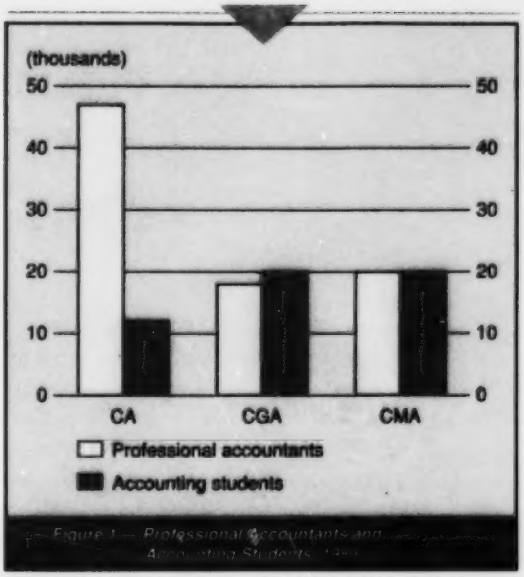

Figure 1 — Professional Accountants and Accounting Students, 1991

Public accounting in Canada is characterized by a few very large national accounting firms, a number of medium-sized regional firms and numerous smaller local firms and sole practitioners. The large firms are known for their audit, taxation, insolvency and management advisory services. The small firms and sole practitioners seek to distinguish themselves by their fast turnaround times, personal relationships with clients and responsiveness to client requests for general services. The medium-sized firms, also service-oriented, tend to specialize and find niche markets.

Small and medium-sized accounting practices are generally more heavily dependent on the provision of general accounting services than are the larger firms. Taxation services are also an important source of revenue for the smaller firms. Small clients tend to receive their audit services from large and small public accounting firms and rely on small public accounting firms for other services, while large clients tend to receive auditing and other services from large accounting firms.

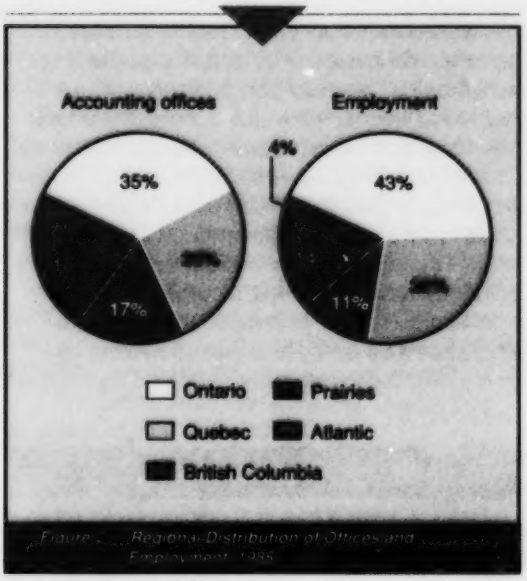

Figure 2 Regional Distribution of Offices and Employment, 1988

A 1988 Statistics Canada survey[1] of the accounting profession revealed that the 5 569 accounting firms in Canada had 6 135 offices, employed 53 554 people, and earned revenues of $3.25 billion. The survey also showed that the 17 firms with individual revenues in excess of $10 million generated 62 percent of the industry's revenues and employed 57 percent of the total personnel, while 5 289 firms with individual revenues below $1 million accounted for 22 percent of industry revenues and 27 percent of its employment. Ontario and Quebec are important markets for accounting firms (see Figure 2), as shown by the number of accounting offices and level of employment in these provinces.

Owing to the depth of their human resource complements and sectoral experience, large accounting firms generally perform the complex audits of large domestic or multinational corporations. For example, the top 10 accounting firms audit approximately 90 percent of Canada's largest corporations. The prevalence of branch plants in Canada's industrial structure also contributes to the domestic growth of large, internationally connected accounting firms, as Canadian subsidiaries of foreign firms generally appoint the same firm of auditors as are used by the parent organization.

The smaller firms generally lack international alliances. However, this situation is changing, as smaller firms are moving to develop international alliances in addition to the national or interprovincial affiliations some have established.

Performance

The domestic accounting profession weathered the 1981–1982 recession fairly well. Business publications reveal that four of the top 10 accounting firms increased their revenues by 13 percent in 1982 over the previous year's level; from 1983 to 1985, the same four firms posted a 22 percent increase in revenues; and by 1988, they had registered a 75 percent revenue gain over the 1983 level. Collectively, the top 10 accounting firms in Canada doubled their fee income to $1.73 billion between 1983 and 1988.

Perhaps more than in any other sector, the growth of individual accounting firms has been a direct result of mergers and acquisitions. This route provides access to additional trained and skilled human resources, wider corporate marketing networks and possibilities for increased market share and broader geographical representation, without the difficulties often associated with opening new offices and establishing client bases. From 1981 to 1988, there was no change in the identity of the largest 10 accounting firms in Canada, although the relative rankings of the firms shifted slightly in terms of revenues, number of partners and total professional complements. This situation was in part a result of their continuing mergers with and acquisitions of small and medium-sized domestic accounting firms and the additional business arising as a result of a similar investment strategy on the part of their clients.

On the international scene, industry mergers resulted from a drive by organizations to become stronger and more competitive globally as well as a desire to keep pace with technological change and to expand or to deepen service offerings in more profitable, specialized areas. The industry was long characterized by several very large firms, referred to as the "Big 8": they were Arthur Andersen & Co.; Arthur Young & Co.; Coopers & Lybrand; Deloitte, Haskins & Sells; Ernst & Whinney; Peat Marwick (subsequently Klynveld Peat Marwick Goerdeler following its merger with Klynveld Main Goerdeler); Price Waterhouse; and Touche Ross & Co. Although some of these firms trace their origins to the last century, their wide national and international linkages were generally established in the 1960s and 1970s in response to the continuing growth and development of the multinational corporation and the globalization of business. The "Big 8" firms dominated the practice of public accounting worldwide and in Canada, where they were represented through an affiliation with domestic firms or through Canadian partnerships of the same name. Some medium-sized Canadian accounting practices also developed affiliations with offshore accounting groups.

[1]Statistics Canada, "Survey of Professional Accountants, 1988," *Service Industry Bulletin*, March 1991, Statistics Canada Catalogue No. 63-015, bimonthly.

In mid-1989, several of the Big 8 international firms merged and the group became the "Big 6." The merger of Ernst & Whinney and Arthur Young & Co. resulted in the new firm of Ernst & Young. In Canada, this merger affected Clarkson Gordon and Thorne, Ernst & Whinney; Clarkson Gordon, the Canadian member of Arthur Young International, changed its name to Ernst & Young, while Thorne, Ernst & Whinney joined Peat Marwick to become Peat Marwick Thorne. A merger involving Deloitte, Haskins & Sells, Touche Ross & Co. and Tohmatsu Awoki Sanwa, a Japanese audit corporation, resulted in the formation of Deloitte, Ross, Tohmatsu internationally and Deloitte & Touche in Canada. While these large mergers made headlines, numerous others took place and continue to occur as the profession moves forward into the 1990s.

In addition to the restructuring embodied in the widespread merger activity, the continuing development of management advisory and tax planning services, which are driven primarily by client need rather than by statutory regulation or third parties, have contributed to the growth of the large Canadian accounting firms. The nominal annual growth in these services has been more than 10 percent for the past several years. The audit engagement provided the springboard for growth in these service areas. The auditor, having first-hand knowledge of the client's financial position, control procedures and management techniques, is well-placed to recommend consulting services to the client. An estimated 30 percent of the consulting clients of the Big 6 accounting firms are also their audit clients.

Although the profession has strong international linkages, very little trade in auditing, review and accounting services occurs between Canada and other countries. Factors contributing to limiting the trade include differences in business and tax laws and accounting requirements as well as the existence of affiliates of domestic accounting firms in foreign markets. These affiliated firms can undertake work on behalf of a Canadian client more efficiently, and at less cost, in their domestic markets than can the Canadian associate. The use of affiliates also eliminates problems due to border measures, local licensing requirements and exchange fluctuations. There are frequent exchanges of personnel on a temporary as well as a permanent basis within the international firms, which are often undertaken for career development or for meeting technical and operational needs.

The profession's management advisory services are exportable but, because of the sophisticated nature of this profession in many developed countries, growth markets tend to be in the developing countries. Nonetheless, larger Canadian accounting firms have had some success in the U.S. market, particularly in highly specialized areas.

The performance of the public accounting profession has come under intense scrutiny in recent years. The failures of the Canadian Commercial Bank, the Northland Bank and the Principal Group as well as other business failures have prompted an examination of the role of the auditor by the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) through the Commission to Study the Public's Expectations of Audits. Created in February 1986, the Commission examined whether there is a gap between what the public expects and what auditors can reasonably be expected to accomplish in an audit. Implementation of the Commission's recommendations to narrow the gap will be an ongoing challenge for the profession and will influence all public auditors.

Strengths and Weaknesses

Structural Factors

The profession's strengths include its well-educated professionals, self-governing nature, standard-setting ability and international affiliations. Differing public practice rights, increasing international dominance of a few large firms, fragmentation and the question of auditor independence, in view of the provision of management advisory services, are issues facing the profession.

Educational requirements for entry into the accreditation program vary by professional organization. The accounting bodies generally require university graduation as a minimum entry requirement, although the CGA program does accept high school graduates. With an increasing emphasis on university education, the number of accounting designations being conferred on non-university graduates will decline. Professional accreditation is granted to those who meet entry-level educational requirements of the respective organizations, complete their prescribed training program and examinations, and have several years of practical experience. The practical experience requirement of CAs must be met in an approved public accounting office and CMAs must achieve their practical experience in a management accounting environment. CGAs may attain their experience in an accounting or related field in public practice, government or industry.

Provincial legislation generally identifies those professionals permitted to engage in public accounting. Chartered accountants may practise public accounting in any Canadian jurisdiction; CGAs and CMAs do not have the same public accounting rights. In British Columbia, public accounting is limited to CGAs and CAs. In Ontario, Quebec, Nova Scotia, Prince Edward Island and Newfoundland, only CAs have full public accounting rights. The CGAs are permitted to audit

school boards, municipalities, credit unions and co-operatives in Quebec while, in Nova Scotia, a number of CGAs have been granted public practice licences by that province's Public Accounting Board. The Yukon, Northwest Territories, New Brunswick and Alberta restrict public accounting to members of the three professional accounting organizations. However, in Alberta, only CAs may sign audit reports filed with the Alberta Securities Commission on publicly traded issues. In Manitoba, the *Companies Act* makes no mention of auditor qualifications, although other pieces of provincial legislation require an auditor to be a member of one of the three professional accounting organizations. Although CMAs and CGAs have virtually the same public accounting rights as CAs in Saskatchewan, they must apply and be accepted to act as an urban municipal auditor.

CGAs are attempting to expand their public accounting rights. In Prince Edward Island, for example, two CGAs have mounted a court challenge in an effort to gain the right to provide public accounting services to their clients. Following several representations by CGAs in Ontario, the accounting groups are now awaiting that government's announcement of the principles that will guide it in drafting new legislation that would open the public accounting market in Ontario to CGAs and CMAs meeting certain specified conditions. Apart from any accountant then in public practice, only Chartered Accountants have had access to the large Ontario public accounting market since April 1962.

Provincial legislation generally grants accounting bodies the powers to prescribe tests of competency to qualify for admission to the organization, to promote the knowledge, skill and efficiency of members, and to regulate and govern the conduct of members. By virtue of such legislation, provincial accounting organizations have responsibility for the education, training, examination, discipline, practice review and professional development of their members. Education, training and examination are generally uniform within each accounting body across Canada. All provincial accounting organizations require their members in public practice to participate in practice inspections or peer review on a regular basis and all have professional development programs for members, though not all members are required to participate. Strict codes of professional conduct exist to ensure independence and to safeguard the public. Disciplinary action is taken against members breaching these codes.

In Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants has responsibility for setting accounting and auditing standards. Standards are set by its volunteer Accounting Standards and Auditing Standards Committees and published in its *Handbook*. The *Handbook* is the Canadian authority for generally accepted accounting principles and generally accepted auditing standards. The Institute's work in this field is recognized by governments and its standards are referenced in the regulations to the *Canada Business Corporations Act* and other federal as well as provincial legislation. There is also a Public Sector Accounting and Auditing Standards Committee of the Institute as well as a separate *Handbook* for those standards.

The three professional accounting groups are active participating members and share Canadian representation in the International Federation of Accountants (IFAC) and the International Accounting Standards Committee (IASC). The IFAC initiates and co-ordinates the efforts of member organizations to achieve international auditing, ethical and educational guidelines for the profession, while the IASC works for the improvement and harmonization of accounting standards and procedures relating to the presentation of financial statements. Pronouncements of these organizations are not binding on Canadian accountants or any of the other member-country practitioners, though Canadian standards are generally consistent with international pronouncements. All three Canadian professional accounting organizations are also members of the Confederation of Asian and Pacific Accountants (CAPA). The Canadian Institute of Chartered Accountants is a member of the Interamerican Accounting Association.

The industry is adapting to the effects of economic globalization. The mid-1960s brought the advent of the large international accounting firm, created in response to the operational needs of clientele looking to operate beyond national boundaries. The continued growth of the multinational corporation has increased the demand for accounting and other services provided by firms with international affiliations. Canadian accounting entities are strong participants in these international relationships, and their clients are well-served by these linkages.

A 1983 study[2] of the profession pointed to the continuing growth in market position of the major international auditing firms relative to the firms not affiliated with them. The growth of these firms in Canada was calculated on the basis of their audits of a sample of large companies. In 1971, the Big 8 firms audited 41 percent of large Canadian corporations sampled. By 1980, following mergers and acquisitions, these accounting firms, together with Thorne Riddell, the domestic associate at the time of Klynveld Main Goerdeler, were auditing 90 percent of the corporations sampled. These

[2]Vinod B. Bavishi and Harold E. Wyman, *Who Audits the World: Trends in the Worldwide Auditing Profession* (Storrs, Connecticut: University of Connecticut, School of Business, Center for Transnational Accounting and Financial Research, 1983).

corporations had 99 percent of the sales and assets of the sample. The remaining corporations in the sample were audited by non-affiliated accounting firms.

The full implications of the mid-1989 mergers of international accounting firms are not yet clear. Questions arise from time to time on the effects of industry concentration and whether it is in the public interest to have a small number of international companies auditing the majority of publicly traded companies in Canada, the United States, the United Kingdom and Europe. Advantages with respect to breadth and depth of service offerings and possible operating economies that might be passed on to clients will have to be considered in the context of the possible adverse effects of increased concentration domestically and globally.

The large accounting firms dominate the public accounting services provided to banking, communications, energy and insurance, among other sectors. As many industrial sectors are mature or fast approaching that position, one accounting firm's revenue growth must come from new business in service areas held by other firms or from clients currently served by an audit competitor. While some client firms may switch auditors, change is not common in the industry because of the time required by the parties to establish a good working relationship and by the auditor to understand the operational aspects of the business.

While professional codes of conduct address the issue of professionalism and independence, the movement to expand services beyond auditing to management consulting has raised some concerns outside the profession. Auditors, while responsible to shareholders, are paid from the earnings generated by management on whose results they are reporting. When consulting services are provided by an accounting firm to aid management in running a business, the accounting firm might eventually become involved in auditing the results of its own work. There is no prohibition on such activity other than the requirement that independence be maintained. The report of the Commission to Study the Public's Expectations of Audits acknowledged a public perception that auditors might be influenced by the non-audit services undertaken for audit clients. Although many in the profession believe that the concerns were unfounded, the report recommended that auditors have an obligation to avoid any bias or predisposition that could result from the consulting advice they provide. It also added that independent advice from third parties may be helpful on occasion to ensure compliance.

Trade-Related Factors

There are no tariffs on the provision of accounting services to Canada or abroad or significant tariffs on goods associated with accounting services. However, there are factors that interfere with international trade in accounting services. Concerns of the accounting profession include the need for regulatory transparency, national treatment, right of establishment, labour mobility and non-discriminatory accreditation procedures.

The Chartered Accountant designations of several countries, including the United Kingdom and Australia, as well as the professional accounting designations of the United States, Japan and several other countries, are recognized by the Canadian Institute of Chartered Accountants. Recognition of a foreign designation by the Institute, and subsequently by provincial Institutes of Chartered Accountants, exempts foreign accountants from writing the CA Uniform Final Examination. However, a foreign candidate must abide by immigration laws and the requirements of the provincial CA institute, and must be tested successfully on Canadian law, tax, ethics and the *CICA Handbook* in order to be admitted to the profession in Canada as a Chartered Accountant.

Several provincial Institutes of Chartered Accountants recognize the Certified Public Accountant (CPA) designation of the American Institute of Certified Public Accountants (AICPA). However, the CA designation has not been recognized by the U.S. profession since 1980. At the present time, Canadian accountants are not exempted from writing the CPA final examination. Furthermore, the CPA designation is not fully portable within the United States, where accountant mobility is dependent on reciprocal agreements between state licensing boards. Nor is there reciprocity between the Society of Management Accountants of Canada and its professional counterparts, the National Association of Accountants in the United States and the Chartered Institute of Management Accountants in the United Kingdom.

Technological Factors

The nature of the accounting profession is being altered by the technological change arising from the advent of the computer and, more recently, the explosive growth of information technology following the proliferation of personal and portable computers. These technologies have already greatly increased audit efficiency. For instance, electronic transmission of client data for review and analysis offers significant time savings. As well, computer software, developed in-house by the larger firms, is improving labour efficiency in carrying out audit or tax services and repetitive work by enabling large amounts of information to be quickly and accurately processed and analyzed.

These technologies also give rise to challenges. Client-developed information systems providing management with decision-making data can be complex and are not necessarily developed with internal controls in mind. The absence of controls and built-in checks in systems creates needs for

new audit tools and techniques, and the auditor must evaluate the effectiveness of the internal control systems in an increasingly complex environment.

The professional accounting organizations have recognized these challenges and are continuing to focus on them through professional development courses and the publication of information on the application of technology and related issues for the accounting profession. The Certified General Accountants' Association of Canada introduced its Program 90, integrating microcomputers with an accounting education program, as a way of linking computer technology to accounting skills. The Canadian Institute of Chartered Accountants commissioned a task force in 1989 to examine the impact of information technology on its members. Technology also figures prominently in the growing management advisory services area, where potential exists to expand services in training and decision-making support systems.

Evolving Environment

The recommendations contained in the June 1988 report of the Commission to Study the Public's Expectations of Audits were aimed at strengthening the independence and professionalism of the auditor, extending and improving financial disclosure and alleviating public misunderstanding respecting the role of the auditor and the audit. Standard setting, codes of conduct and professional behaviour are addressed in the report. While the Commission's recommendations are not binding, the accounting profession is expected to implement them over time as a way to lessen the gap between the auditors' functions and public expectations.

The Institute is also implementing the recent recommendations of its 1989 task force on technology, which called for the establishment of standards, educational programs and services necessary to maintain the profession at the forefront of information technology. In addition, a specialist category in information technology may be introduced at a later date. However, specialty designations are not currently conferred on professional accountants in Canada and views are mixed on this option. Sole practitioners as well as accountants in small firms may be the least likely to benefit from specialty designations, since some may not have the necessary resources to obtain the designation and their client base may not support a specialized service provider. On the other hand, such a designation may facilitate the growth of the small "boutique" firms of highly specialized practitioners. Movement on this issue is expected to be slow, as specialty designations could place a burden on the training and accreditation process.

The U.S. profession, at the state and national levels, has also been reviewing the issue of specialty designations. The AICPA currently has an accredited specialist program in personal financial planning based on experience, education and examination. A CPA meeting the criteria is designated as an Accredited Personal Financial Specialist.

The CAs are currently examining ways of reshaping the qualification process and revitalizing the practical experience component of their educational process. As well, they are examining a national precertification education strategy to ensure consistent content and program delivery. The CGAs introduced their Program 90 and the CMAs have introduced a new education/accreditation program whereby successful completion of mandatory entrance examinations will lead to a two-year program of professional studies, practical experience and final accreditation examination.

In the context of international trade, the Certified General Accountants' Association of Canada in August 1989 circulated a strategic planning discussion paper, in which it identified a need to restructure the accounting profession to take advantage of a more liberalized trade environment, particularly in the context of the Canada-U.S. Free Trade Agreement (FTA), the ongoing multilateral trade negotiations under the General Agreement on Tariffs and Trade and the developments leading to the economic integration of Europe after 1992. The Association's two principal proposals involve the establishment of a national auditor certification standard and the independent setting of accounting and auditing standards. Implementation of the proposals would contribute to national public accounting rights for interested CGAs and CMAs.

However, as the proposals affect significantly the standard-setting responsibilities that the Institute considers so important, they may prove unacceptable to that group, lessening the possibility of their implementation. It appears unlikely that there will be any movement within the profession in the short term on the issues of unification and independent standard setting unless direction is seen to come from the Canadian Institute of Chartered Accountants.

The Canadian Institute of Chartered Accountants, the AICPA and the National Association of State Boards of Accountancy (NASBA) have initiated a dialogue aimed at developing a framework for reciprocity for those of their members who move to the other jurisdiction. The goal is to enable the granting of full CA status to individual American CPAs and the granting of full CPA status to individual Canadian CAs who have passed appropriate tests on local tax, law, ethics and accounting standards. Achievement of reciprocity depends on a number of factors, including an evaluation of existing professional examinations, education requirements and practical experience.

The process currently under way in Europe toward economic integration may provide a model for the future international trade in accounting services. Specifically, in a unified European Community (EC), there will be an equivalency of qualifications enabling mobility for providers of statutory audits within the EC. Each member state will be responsible for establishing entry-level educational requirements and ensuring the professional competence of its accounting service providers. Accountants will be free to practise in any member state, subject only to a knowledge of local laws.

From the perspective of trade opportunities, the international firms will be likely to gain from the unification of the EC market as they continue their continental expansion and compete for the audit business in the hands of independent EC accounting practices. As well, the large domestic entities with international connections will be in a position to offer domestic clients consulting advice on the investment and trade opportunities the unified market might hold and, by referrals from affiliates, conduct audits of newly established EC companies in Canada.

The goods and services tax (GST), introduced on 1 January 1991, requires the accounting industry to levy a 7 percent tax on services rendered to clients. While clients engaged in taxable commercial activities will be entitled to claim a credit for tax paid on purchases of accounting services, others will be classified as tax-exempt and unable to claim input tax credits. In addition, the industry will face reporting and collection costs associated with the GST. On the other hand, some members will benefit by designing systems for clients to account for the tax and by offering consulting services to business on its implications.

Audit revenues are not increasing significantly, in part because of the major time savings and labour efficiencies gained by the application of new technology to audit engagements. As well, the market for audit services is relatively stable. For example, only 6 700 of the active 173 000 federally incorporated companies require a statutory audit under the provisions of the *Canada Business Corporations Act* (CBCA) and there is not a large number of new public or private firms emerging annually that meet the CBCA thresholds for a statutory audit. The growth sector for the industry will continue to be provision of tax and management advisory services to clients. Technological developments will afford the consulting side of the industry the opportunity to expand by offering clients a range of services to understand and effectively respond to their environment. The continuing demand for the majority of services offered by the profession will enable it to weather the weak demand conditions typical of the economy at the time of writing.

With the globalization of industry, the increasing role of the multinational corporation and the increasing international dealings on the part of a wide range of businesses and investors, there is a growing need to be served in one common accounting language. As a result, the accounting environment of the 1990s will continue the movement toward internationally accepted standards.

The FTA permits Canadian accountants temporary entry into the United States to engage in business activities at a professional level. It has opened the market for the consulting side of the profession, both in terms of advising domestic clients on FTA opportunities and for the transborder movement of professionals themselves to conduct this aspect of their business. The FTA will not, however, have a significant impact on the audit and review functions. The temporary entry provision does not override the accountant's need to meet any local licensing, certification or other prescribed requirements of the regulated aspects of the profession.

The accounting profession has not moved, and will not be likely to move for some time, toward concluding a sectoral annex to the FTA relating to the mutual recognition of professional standards and criteria for the licensing and conduct of accountants and the provision of public accounting services. Resolution of differing domestic public practice rights and the lack of reciprocity between state CPA licensing bodies are issues that will have to be addressed before transborder mobility in regulated accounting services can be effectively achieved.

Competitiveness Assessment

At the present time, there is no foreign competition facing domestic providers of financial audit and review services. International affiliations, the required knowledge of local business and tax laws as well as licensing and regulatory requirements generally preclude foreign practitioners from offering anything but the non-regulated general accounting and management advisory services. These factors have also restricted Canadian practitioners from addressing the export market in a significant way.

While many believe a unified profession — that is, uniform recognition of the CA, CGA and CMA designations — is an achievable goal, movement toward that objective will be hampered by disagreements among the designating bodies and may be dependent upon forces shaping multilateral trading practices that are external to the profession.

For further information concerning the subject matter contained in this profile, contact

Service and Construction Industries Branch
Industry, Science and Technology Canada
Attention: Public Accounting
235 Queen Street
OTTAWA, Ontario
K1A 0H5
Tel.: (613) 954-2948
Fax: (613) 954-3107

FINANCIAL STATISTICS[a]

Firm name and type	1989 Estimated revenue ($ thousands)	Number of large companies audited[b]	Revenue split[c] (%)
Chartered Accountants			
Peat Marwick Thorne	487 000	236	59/16/25
Deloitte & Touche	395 000	176	62/16/22
Ernst & Young	260 000	137	N/A
Coopers & Lybrand	200 000	133	N/A
Price Waterhouse	192 000	118	58/16/26
Doane Raymond Associates	155 000	33	66/12/22
BDO Ward Mallette	116 000	1	57/25/18
Arthur Andersen & Co.	90 000	33	N/A
Collins Barrow Maheu Noiseux	84 000	21	68/12/20
Dunwoody & Company	64 000	13	69/14/17
Certified General Accountants			
Evancic Perrault Robertson	12 000	0	69/11/20
Porter Hétu	7 000	0	64/27/09

[a] *The Bottom Line*, April 1990, page 3. Revenue figures have been rounded.

[b] As calculated by the Globe and Mail's *Report on Business Magazine: The Top 1000 Companies*, (June 1990).

[c] Distribution of revenue according to the following categories: accounting and auditing; taxation; all other services including management consulting and insolvency. Figures are not totally comparable between firms due to absence of uniform definitions.

N/A: not available

MAJOR FIRMS

Firm name and type	*International affiliation*
Chartered Accountants	
Arthur Andersen & Co.	Arthur Andersen & Co.
BDO Ward Mallette	BDO Binder
Collins Barrow Maheu Noiseux	Moores Rowland International
Coopers & Lybrand	Coopers & Lybrand
Deloitte & Touche	Deloitte, Ross, Tohmatsu
Doane Raymond Associates	Grant Thornton International
Dunwoody & Company	Dunwoody Robson McGladrey & Pullen
Ernst & Young	Ernst & Young
Peat Marwick Thorne	Klynveld Peat Marwick Goerdeler
Price Waterhouse	Price Waterhouse
Certified General Accountants	
Evancic Perrault Robertson	none
Porter Hétu	none
Certified Management Accountants	
Chamberlain, Broten, Orr & Co.	none

INDUSTRY ASSOCIATIONS

The Canadian Institute of Chartered Accountants
150 Bloor Street West
TORONTO, Ontario
M5S 2Y2
Tel.: (416) 962-1242
Fax: (416) 962-3375

Certified General Accountants' Association of Canada
Suite 740, 1176 West Georgia Street
VANCOUVER, British Columbia
V6E 4A2
Tel.: (604) 669-3555

The Society of Management Accountants of Canada
P.O. Box 176, 154 Main Street East
HAMILTON, Ontario
L8N 3C3
Tel.: (416) 525-4100
Fax: (416) 525-4533

Printed on paper containing recycled fibres.

Centres de services aux entreprises d'ISTC

Ces centres ont été mis sur pied à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux pour permettre à la clientèle de se renseigner sur les services, les produits, les programmes et les compétences d'Industrie, Sciences et Technologie Canada.

Terre-Neuve

Atlantic Place
215, rue Water, bureau 504
C.P. 8950
ST. JOHN'S (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Tél. : (709) 772-ISTC
Télécopieur : (709) 772-5093

Île-du-Prince-Édouard

Confederation Court Mall
National Bank Tower
134, rue Kent, bureau 400
C.P. 1115
CHARLOTTETOWN
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Tél. : (902) 566-7400
Télécopieur : (902) 566-7450

Nouvelle-Écosse

Central Guaranty Trust Tower
1801, rue Hollis, 5e étage
C.P. 940, succursale M
HALIFAX (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Tél. : (902) 426-ISTC
Télécopieur : (902) 426-2624

Nouveau-Brunswick

Assumption Place
770, rue Main, 12e étage
C.P. 1210
MONCTON (Nouveau-Brunswick)
E1C 8P9
Tél. : (506) 857-ISTC
Télécopieur : (506) 851-6429

Québec

Tour de la Bourse
800, place Victoria, bureau 3800
C.P. 247
MONTRÉAL (Québec)
H4Z 1E8
Tél. : (514) 283-8185
1-800-361-5367
Télécopieur : (514) 283-3302

Ontario

Dominion Public Building
1, rue Front ouest, 4e étage
TORONTO (Ontario)
M5J 1A4
Tél. : (416) 973-ISTC
Télécopieur : (416) 973-8714

Manitoba

330, avenue Portage, 8e étage
C.P. 981
WINNIPEG (Manitoba)
R3C 2V2
Tél. : (204) 983-ISTC
Télécopieur : (204) 983-2187

Saskatchewan

S.J. Cohen Building
119, 4e Avenue sud, bureau 401
SASKATOON (Saskatchewan)
S7K 5X2
Tél. : (306) 975-4400
Télécopieur : (306) 975-5334

Alberta

Canada Place
9700, avenue Jasper,
bureau 540
EDMONTON (Alberta)
T5J 4C3
Tél. : (403) 495-ISTC
Télécopieur : (403) 495-4507

510, 5e Rue sud-ouest,
bureau 1100
CALGARY (Alberta)
T2P 3S2
Tél. : (403) 292-4575
Télécopieur : (403) 292-4578

Colombie-Britannique

Scotia Tower
650, rue Georgia ouest,
bureau 900
C.P. 11610
VANCOUVER
(Colombie-Britannique)
V6B 5H8
Tél. : (604) 666-0266
Télécopieur : (604) 666-0277

Yukon

108, rue Lambert, bureau 301
WHITEHORSE (Yukon)
Y1A 1Z2
Tél. : (403) 668-4655
Télécopieur : (403) 668-5003

Territoires du Nord-Ouest

Precambrian Building
10e étage
Sac postal 6100
YELLOWKNIFE
(Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2R3
Tél. : (403) 920-8568
Télécopieur : (403) 873-6228

Administration centrale

Édifice C.D. Howe
235, rue Queen
1er étage, tour Est
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 952-ISTC
Télécopieur : (613) 957-7942

Demandes de publications

Pour recevoir un exemplaire de l'une des publications d'ISTC, veuillez communiquer avec le centre de services aux entreprises le plus proche. Si vous désirez recevoir plus d'un exemplaire des publications suivantes :

profils d'industries,
communiquez avec la

Direction générale des
communications
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
235, rue Queen, bureau 704D
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-4500
Télécopieur : (613) 954-4499

autres publications d'ISTC,
communiquez avec la

Direction générale des
communications
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
235, rue Queen, bureau 208D
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-5716
Télécopieur : (613) 954-6436

Ce document peut être reproduit sans permission en tout ou en partie. Si vous en utilisez des extraits importants, veuillez en indiquer la source.

Canada

(V 5 91 06)

1990–1991

EXPERTS-COMPTABLES

AVANT-PROPOS

Étant donné l'évolution rapide du commerce international, l'industrie canadienne doit pouvoir soutenir la concurrence si elle veut connaître la croissance et la prospérité. Favoriser l'amélioration du rendement de nos entreprises sur les marchés du monde est un élément fondamental des mandats confiés à Industrie, Sciences et Technologie Canada et à Commerce extérieur Canada. Le profil présenté dans ces pages fait partie d'une série de documents grâce auxquels Industrie, Sciences et Technologie Canada procède à l'évaluation sommaire de la position concurrentielle des secteurs industriels canadiens, en tenant compte de la technologie, des ressources humaines et de divers autres facteurs critiques. Les évaluations d'Industrie, Sciences et Technologie Canada et de Commerce extérieur Canada tiennent compte des nouvelles conditions d'accès aux marchés de même que des répercussions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Pour préparer ces profils, le Ministère a consulté des représentants du secteur privé.

Veiller à ce que tout le Canada demeure prospère durant l'actuelle décennie et à l'orée du vingt-et-unième siècle, tel est le défi qui nous sollicite. Ces profils, qui sont conçus comme des documents d'information, seront à la base de discussions solides sur les projections, les stratégies et les approches à adopter dans le monde de l'industrie. La série 1990–1991 constitue une version revue et corrigée de la version parue en 1988–1989. Le gouvernement se chargera de la mise à jour régulière de cette série de documents.

Michael H. Wilson
Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
et ministre du Commerce extérieur

Structure et rendement

Structure

Depuis une quarantaine d'années, l'économie mondiale se caractérise par une importante croissance économique, l'expansion de la structure du commerce international et la mondialisation des affaires. La profession comptable joue un rôle clé dans ce contexte d'évolution rapide en assurant l'analyse, l'interprétation, l'enregistrement et la présentation de l'information financière.

Même si la comptabilité, au sens large, ne se limite pas aux mesures financières, le présent profil traite de l'expertise comptable, c'est-à-dire du domaine de la comptabilité qui a pour fonction d'étayer la crédibilité de l'information financière sur laquelle se fondent de tierces parties. Plus précisément, le présent document ne traite pas des comptables de gestion, qui ont pour fonction de donner des conseils et des orientations aux gens d'affaires sur leurs décisions stratégiques, tactiques et opérationnelles, en faisant appel à des données financières et autres.

En 1989, le Canada comptait environ 85 000 comptables professionnels et 52 000 étudiants en comptabilité. Les quelque 25 000 comptables professionnels travaillant en cabinet privé offrent leurs services contre rémunération à l'acte; ils appartiennent à l'Institut canadien des comptables agréés (21 500 membres), à l'Association des comptables généraux agréés du Canada (3 000 membres) ou à la Société des comptables en management du Canada (500 membres). Les pendants provinciaux de ces regroupements nationaux de comptables sont des organismes d'autoréglementation qui confèrent les titres professionnels de comptable agréé (CA), comptable en management accrédité (CMA) ou comptable

général agréé (CGA) aux étudiants qui suivent leurs programmes d'études et sont reçus à leurs examens (figure 1). Un nombre additionnel de 60 000 comptables professionnels employés dans l'industrie, la fonction publique et les milieux universitaires exercent une vaste gamme d'activités de comptabilité de gestion, d'enseignement et de comptabilité générale.

Les publications professionnelles estiment que les experts-comptables ont reçu en 1989 des revenus de 4 milliards de dollars. Ce montant inclut les recettes attribuables aux activités de conseils en gestion réalisées par les cabinets d'experts-comptables, dont la valeur dépasserait 600 millions de dollars.

Les experts-comptables exercent diverses fonctions, dont la plus importante consiste à effectuer des vérifications comptables externes, c'est-à-dire à procéder à l'examen impartial des états financiers d'une entreprise et des documents justificatifs connexes. La vérification s'effectue en conformité avec des normes de vérification généralement admises, et vise à permettre au comptable d'exprimer une opinion sur la fidélité et la fiabilité de l'information financière selon des principes comptables généralement reconnus. Ces activités viennent étayer la crédibilité de l'information financière présentée aux actionnaires et aux tierces parties intéressées comme les institutions financières et les autres prêteurs. En fait, nombre de lois provinciales et fédérales exigent une vérification comptable externe annuelle des sociétés ouvertes ou des sociétés dont les ventes ou l'actif dépassent un certain seuil. Des vérifications peuvent également être requises par les commissions des valeurs mobilières, les institutions financières et d'autres organismes.

Les experts-comptables exercent également une fonction d'examen, qui consiste essentiellement à effectuer des recherches et à discuter avec la direction afin d'évaluer la plausibilité de l'information financière. Ils dispensent ce service dans les circonstances où ceux qui souhaitent obtenir confirmation de la crédibilité des données financières exigent un moindre degré de certitude .

Outre les fonctions de vérification et d'examen, les experts-comptables fournissent des services de base en matière de tenue de livres, d'organisation et de conception des systèmes comptables, de planification et d'observation fiscales, et de conseils en gestion. Les services relatifs à l'insolvabilité, aux fusions et aux acquisitions, de même que les consultations sur la technologie de l'information, sont surtout offerts par les gros cabinets d'experts-comptables.

La prestation de services de comptabilité générale, de vérification, d'examen et de compilation des états financiers représente de 55 à 65 % des recettes de l'industrie; la planification et l'observation fiscales comptent pour 15 à 20 %, et le reste provient surtout des services de conseils en gestion

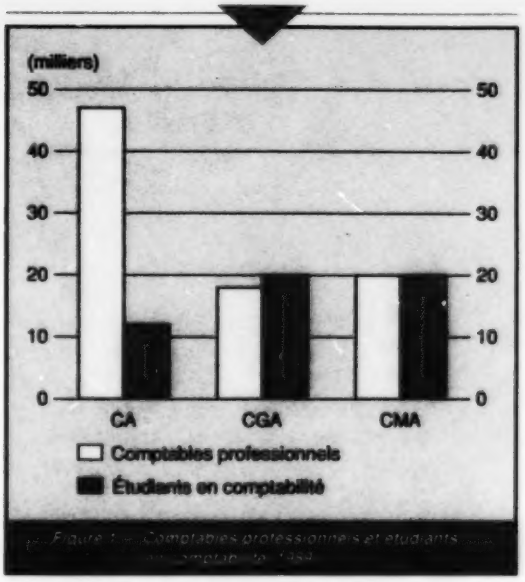

Figure 1 — Comptables professionnels et étudiants en comptabilité, 1989

à caractère non comptable. Ces derniers domaines offrent d'importantes possibilités de croissance, ce qui n'est pas le cas pour la fonction traditionnelle de vérification.

Les experts-comptables peuvent être employés par un cabinet, exercer à titre individuel ou être associés à d'autres professionnels qualifiés. La société de personnes est la structure organisationnelle la plus répandue, bien que la constitution d'un cabinet de comptables en société de capitaux soit possible en Alberta, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Ces sociétés de capitaux ne limitent pas la responsabilité des comptables à l'égard de leur travail. La constitution en société de capitaux peut donner au cabinet accès à des facilités de crédit additionnelles et à un traitement fiscal un peu plus favorable. Les plus grands cabinets d'experts-comptables sont des sociétés de personnes constituées par des CA qui emploient d'autres CA, des étudiants en comptabilité et, dans une moindre mesure, des comptables ayant titre de CMA ou de CGA. Outre les cabinets de CA, certains cabinets de CGA dispensent aussi des services d'expertise comptable. En revanche, seuls quelques cabinets de CMA pratiquent l'expertise comptable, puisque les membres de ce groupe se concentrent sur la comptabilité de gestion.

Au Canada, la structure du secteur de l'expertise comptable se caractérise par la présence de quelques très importants cabinets nationaux, de plusieurs entreprises régionales de taille moyenne et d'un grand nombre de petits cabinets locaux et de praticiens autonomes. Les grandes entreprises sont reconnues pour leurs services dans les domaines de la

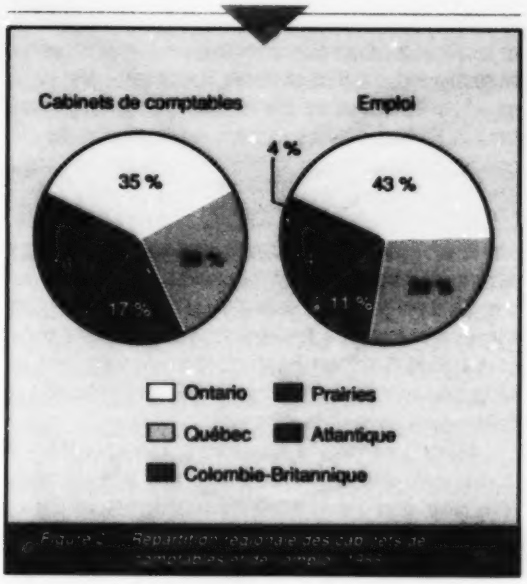

vérification, de la fiscalité, de l'insolvabilité et des conseils de gestion. Les petites entreprises et les praticiens autonomes visent à se distinguer par la rapidité du délai d'exécution, l'établissement de rapports personnels avec les clients et la réceptivité aux demandes de services généraux de la part de la clientèle. Les cabinets de taille moyenne, également axés sur les services, tendent à se spécialiser dans des créneaux particuliers du marché.

En général, les cabinets de petite et moyenne taille dépendent davantage que les grandes entreprises de la prestation de services de comptabilité générale. Les services fiscaux représentent également une importante source de revenus pour les petits cabinets. Les petits clients ont tendance à obtenir leurs services de vérification auprès de grands ou de petits cabinets d'experts-comptables, et à recourir aux petits cabinets pour les autres services, tandis que les gros clients ont tendance à s'adresser aux grandes entreprises pour obtenir tant les services de vérification que les autres services.

Une enquête menée en 1988 par Statistique Canada[1] sur la profession comptable a révélé que les 5 569 cabinets d'experts-comptables du Canada comptaient 6 135 bureaux, employaient 53 554 personnes et gagnaient des revenus de 3,25 milliards de dollars. L'enquête a également montré que les 17 entreprises dont les recettes individuelles dépassaient 10 millions de dollars avaient produit 62 % des recettes de l'industrie et employaient 57 % de tout le personnel du secteur, tandis que les 5 289 cabinets dont les recettes individuelles étaient inférieures à 1 million de dollars comptaient pour 22 % des recettes du secteur et 27 % de sa main-d'œuvre. L'Ontario et le Québec sont d'importants marchés pour les cabinets d'experts-comptables, comme le montrent le nombre de bureaux et le niveau de l'emploi dans ces provinces (figure 2).

En raison de l'ampleur de leur effectif et de leur expérience sectorielle, les gros cabinets d'experts-comptables effectuent généralement les vérifications complexes des grandes sociétés nationales ou multinationales. Ainsi, les 10 principaux cabinets assurent la vérification d'environ 90 % des entreprises les plus importantes du Canada. La présence d'un grand nombre de filiales dans la structure industrielle du Canada contribue également à la croissance, au pays, d'importantes entreprises de comptabilité ayant des liens internationaux, puisque les filiales canadiennes d'entreprises étrangères recourent généralement au même cabinet de vérificateurs que leur société mère.

Les petites entreprises n'ont généralement pas d'alliances internationales. Cependant, cette situation est en train de changer, certains petits cabinets travaillant à conclure des alliances internationales en sus des affiliations nationales ou interprovinciales dans lesquelles ils sont engagés.

Rendement

La profession comptable canadienne a relativement bien surmonté la récession de 1981–1982. Les publications professionnelles révèlent qu'en 1982, quatre des dix principaux cabinets d'experts-comptables ont accru leurs recettes de 13 % par rapport à l'année précédente; entre 1983 et 1985, les quatre mêmes cabinets ont affiché une augmentation de 22 % de leurs recettes; en 1988, ils avaient enregistré un gain de 75 % par rapport à leurs recettes de 1983. Ensemble, les dix principales entreprises de comptabilité au Canada ont vu leurs honoraires doubler entre 1983 et 1988, et atteindre 1,73 milliard de dollars.

Peut-être plus que dans tout autre secteur, l'expansion des cabinets est le résultat direct de fusions et d'acquisitions. Cette méthode donne accès à des ressources humaines qualifiées additionnelles, à de plus vastes réseaux de commercialisation, et ouvre des possibilités d'expansion du marché et de la représentation géographique, tout en évitant les difficultés qui accompagnent souvent l'ouverture de nouveaux bureaux et la constitution d'une clientèle. Entre 1981 et 1988, les dix plus importants cabinets d'experts-comptables au Canada

[1]Statistique Canada, Enquête auprès des comptables professionnels, 1988, *Bulletin des industries de service*, mars 1991, nº 63-015 au catalogue de Statistique Canada, bimestriel.

sont demeurés les mêmes, bien que le classement relatif des entreprises ait légèrement varié en termes des recettes, du nombre d'associés et de l'effectif professionnel total. Cette situation était partiellement attribuable à leurs activités continues de fusion et d'acquisition touchant des cabinets canadiens de moyenne et petite taille, ainsi qu'à l'accroissement de leur volume d'affaires par suite de la mise en œuvre par leurs clients d'une stratégie d'investissement analogue.

À l'échelon international, les fusions dans ce secteur traduisaient la détermination des sociétés de se consolider et de devenir plus concurrentielles sur les marchés mondiaux, de même que leur désir de suivre le rythme de l'évolution de la technologie et d'étendre ou d'approfondir la gamme de services offerts dans des domaines plus spécialisés et plus lucratifs. Ce secteur se caractérise depuis longtemps par la présence de plusieurs très importantes entreprises, qui étaient jusqu'à récemment au nombre de huit : Arthur Andersen et Cie; Arthur Young & Co.; Coopers & Lybrand; Deloitte, Haskins & Sells; Ernst & Whinney; Peat Marwick (devenue Klynveld Peat Marwick Goerdeler depuis sa fusion avec Klynveld Main Goerdeler); Price Waterhouse; Touche Ross & Co. Bien que l'origine de certains de ces cabinets remonte au siècle dernier, leur vaste réseau national et international s'est généralement constitué au cours des décennies 1960 et 1970, par suite de la croissance et du développement soutenus des multinationales ainsi que de la mondialisation des affaires. Ces huit grandes entreprises ont dominé la pratique de l'expertise comptable dans le monde entier et au Canada, où elles étaient présentes par l'entremise d'affiliations avec des cabinets canadiens ou de la constitution de sociétés de personnes canadiennes du même nom. Certains cabinets de taille moyenne sont aussi affiliés à des groupes de comptables d'outre-mer.

Au milieu de 1989, plusieurs de ces grandes entreprises internationales ont fusionné, ce qui a ramené à six le nombre de membres du groupe. La fusion des sociétés Ernst & Whinney et Arthur Young & Co. a donné naissance à la nouvelle entreprise Ernst & Young. Au Canada, cette fusion a touché Clarkson Gordon et Thorne, Ernst & Whinney; Clarkson Gordon, membre canadien d'Arthur Young International, a adopté la raison sociale de Ernst & Young, tandis que Thorne, Ernst & Whinney se joignait à Peat Marwick pour devenir Peat Marwick Thorne. Une fusion touchant Deloitte, Haskins & Sells, Touche Ross & Co. et Tohmatsu Awoki Sanwa, cabinet japonais de vérificateurs, a donné lieu à la création de Deloitte, Ross, Tohmatsu à l'échelle internationale et de Deloitte & Touche au Canada. Ces fusions de sociétés importantes ont fait les manchettes, mais de nombreuses autres se sont produites et se produisent toujours alors que la profession s'engage dans la décennie 1990.

Outre la restructuration entraînée par ces vastes activités de fusion, le développement continu de services de conseils en gestion et de planification fiscale, fondamentalement motivé par les besoins des clients plutôt que par la réglementation ou les tierces parties, a contribué à l'expansion des grands cabinets canadiens. La croissance annuelle nominale de ces services dépasse 10 % depuis plusieurs années. Les travaux de vérification ont fait office de tremplin pour l'expansion de ces services. Le vérificateur, ayant une connaissance de première main de la situation financière, des méthodes de contrôle et des techniques de gestion du client, est bien placé pour recommander à ce dernier des services de consultation. Environ 30 % des clients des six grandes entreprises dans le secteur des services de consultation sont également clients de leurs services de vérification.

Même si la profession a des liens solides à l'échelle internationale, il se fait très peu de commerce entre le Canada et les autres pays dans le domaine des services de vérification, d'examen et de comptabilité. Parmi les facteurs qui contribuent à limiter le commerce, on note les différences sur le plan des lois commerciales et fiscales et des exigences comptables, de même que la présence sur les marchés étrangers de sociétés affiliées aux cabinets canadiens. Ces sociétés affiliées peuvent effectuer des travaux pour le compte d'un client canadien, sur leur marché national respectif, avec plus d'efficacité et à moindre coût que ne peuvent le faire leurs associés canadiens. Le recours aux sociétés affiliées permet en outre d'éviter les problèmes attribuables aux douanes, à l'accréditation à l'étranger et aux fluctuations des taux de change. Au sein des entreprises internationales, on procède souvent à des échanges d'employés, à titre temporaire ou permanent, échanges qui visent fréquemment des objectifs de perfectionnement professionnel ou qui répondent à des besoins techniques et opérationnels.

Les services consultatifs en gestion sont exportables, mais, en raison du caractère complexe de la profession dans de nombreux pays développés, les marchés d'avenir se trouvent généralement dans les pays en développement. Néanmoins, les grandes entreprises canadiennes d'experts-comptables ont enregistré certains succès sur le marché américain, particulièrement dans des créneaux très spécialisés.

La profession d'expert-comptable a fait l'objet d'examens minutieux ces dernières années. Les faillites de la Banque Commerciale du Canada, de Norbanque et du Groupe Principal, ainsi que d'autres faillites commerciales, ont amené l'Institut canadien des comptables agréés à entreprendre une étude du rôle des vérificateurs par l'intermédiaire de sa Commission sur les attentes du public face à la vérification. Créée en février 1986, la Commission a examiné s'il y avait un écart entre ce que le public attendait d'une vérification et ce que l'on pouvait raisonnablement attendre des vérificateurs.

La mise en œuvre des recommandations de la Commission en vue de rétrécir cet écart représentera un défi constant pour la profession et aura des répercussions pour tous les vérificateurs.

Forces et faiblesses

Facteurs structurels

Parmi les points forts de la profession, on compte la solide formation de ses professionnels, son caractère autorégulatoire, sa capacité d'établir des normes et ses affiliations internationales. Les différences dans les droits d'exercice, la prédominance de plus en plus grande à l'échelle internationale de quelques grandes entreprises, la fragmentation et la question de l'impartialité du vérificateur dans le contexte de la prestation de services consultatifs en gestion, sont les défis auxquels elle fait face.

La scolarité requise pour l'admission aux programmes d'accréditation varie selon l'organisme professionnel. Les ordres de comptables exigent généralement un diplôme universitaire comme condition minimale d'admission, bien que le programme des CGA accepte des diplômés du secondaire. Avec l'augmentation de l'importance accordée à la scolarité universitaire, le nombre de titres de comptable conférés à des personnes qui ne détiennent pas de diplôme universitaire diminuera. Chaque organisation accorde l'accréditation professionnelle à ceux qui satisfont aux exigences de base en matière de scolarité, qui suivent le programme de formation et sont reçus aux examens prescrits, et qui comptent plusieurs années d'expérience pratique. Pour les CA, l'expérience pratique doit être acquise dans un cabinet d'experts-comptables approuvé; pour les CMA, elle doit être acquise dans un milieu de travail axé sur la comptabilité de gestion. Les CGA peuvent satisfaire aux conditions relatives à l'expérience dans le domaine de la comptabilité ou dans un domaine connexe, au sein d'un cabinet, dans la fonction publique ou dans l'industrie.

En général, les lois provinciales désignent les professionnels qui sont autorisés à faire de l'expertise comptable. Les comptables agréés peuvent pratiquer l'expertise comptable dans toutes les juridictions canadiennes; les CGA et les CMA n'ont pas les mêmes droits. En Colombie-Britannique, l'expertise comptable est réservée aux CGA et aux CA. En Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, seuls les CA jouissent de pleins droits en matière d'expertise comptable. Au Québec, les CGA sont autorisés à procéder à des vérifications auprès des conseils scolaires, des administrations municipales, ainsi que des coopératives de crédit; en Nouvelle-Écosse, l'office provincial des experts-comptables a octroyé des permis d'exercice de l'expertise comptable à un bon nombre de CGA. Le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta limitent l'expertise comptable aux membres des trois ordres professionnels. Cependant, en Alberta, seuls les CA peuvent signer les rapports de vérification déposés auprès de la commission des valeurs mobilières de l'Alberta sur les sociétés ouvertes. Au Manitoba, la loi sur les compagnies ne fait aucune mention des compétences des vérificateurs, bien que d'autres textes de loi provinciaux stipulent qu'un vérificateur doit être membre de l'un des trois ordres professionnels de comptables. En Saskatchewan, même si les CMA et les CGA ont à toutes fins utiles les mêmes droits que les CA en matière d'expertise comptable, ils doivent présenter une demande et être acceptés pour pouvoir agir en qualité de vérificateurs d'une municipalité urbaine.

Les CGA tentent d'obtenir davantage de droits en matière d'expertise comptable. À l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, deux CGA ont entrepris une contestation devant les tribunaux en vue d'obtenir le droit de dispenser des services d'expertise comptable à leurs clients. En Ontario, les CGA ont présenté une série de mémoires au gouvernement. Les ordres de comptables attendent maintenant que ce dernier annonce les principes qui présideront à la rédaction d'une nouvelle loi ayant pour effet d'ouvrir le marché ontarien de l'expertise comptable aux CGA et aux CMA qui satisferont à des conditions précises. Depuis avril 1962, à l'exception des personnes exerçant alors à titre d'expert-comptable, seuls les CA ont eu accès au vaste marché ontarien de l'expertise comptable.

Les lois provinciales accordent généralement aux organismes professionnels de comptables le pouvoir de prescrire des tests de compétence comme condition d'admission, de promouvoir les connaissances, la compétence et l'efficacité de leurs membres et de réglementer et régir la conduite de ceux-ci. En vertu de ces lois, les ordres provinciaux de comptables sont responsables des études, de la formation, des examens, de la discipline, de l'examen de la pratique et du perfectionnement professionnel de leurs membres. Les études, la formation et les examens sont généralement uniformes au sein d'un même organisme dans l'ensemble du Canada. Tous les organismes provinciaux exigent de leurs membres pratiquant à titre d'experts-comptables qu'ils prennent régulièrement part à des inspections de la pratique ou à des examens par leurs pairs. Ces organismes ont tous mis en œuvre des programmes de perfectionnement professionnel à l'intention de leurs membres, bien que ces derniers ne soient pas tous tenus d'y participer. Des codes stricts de déontologie ont été établis pour garantir l'impartialité et pour protéger le public. On prend des mesures disciplinaires à l'encontre des membres qui enfreignent ces codes.

Au Canada, c'est l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) qui a la responsabilité d'établir des normes de comptabilité et de vérification. Les normes sont fixées par ses comités bénévoles des normes comptables et des normes de vérification, et publiées dans son *Manuel*. Le *Manuel* de l'ICCA fait autorité au Canada pour ce qui est des principes comptables généralement admis et des normes de vérification généralement admises. Les travaux de l'Institut dans ce domaine sont reconnus par les gouvernements et ses normes sont citées dans les règlements édictés en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*, ainsi que dans d'autres textes de loi fédéraux et provinciaux. L'Institut a également mis sur pied un comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public, et a publié un manuel distinct sur les normes à appliquer dans ce domaine.

Les trois ordres professionnels de comptables participent activement à la Fédération internationale des comptables (FIC) et au Comité international de normalisation de la comptabilité (CINC), où ils se partagent le rôle de représentants du Canada. La FIC amorce et coordonne les activités de ses organismes membres visant à établir des normes internationales pour la profession en matière de vérification, de déontologie et de scolarité, tandis que le CINC œuvre à l'amélioration et à l'harmonisation des normes et méthodes comptables relatives à la présentation des états financiers. Les décisions de ces organismes ne sont pas exécutoires pour les comptables canadiens ni pour les praticiens des autres pays membres, bien que les normes canadiennes concordent généralement avec les arrêtés internationaux. Les trois ordres professionnels canadiens sont également membres de la Confederation of Asian and Pacific Accountants. L'Institut canadien des comptables agréés est membre de l'Interamerican Accounting Association.

Le secteur s'adapte aux effets de la mondialisation de l'économie. Le milieu des années 1960 a vu l'avènement de la grande entreprise internationale de comptabilité, créée pour répondre aux besoins opérationnels d'une clientèle qui cherchait à étendre ses activités au-delà des frontières nationales. L'expansion continue des multinationales a fait grimper la demande de services comptables et autres auprès des cabinets ayant des affiliations internationales. Les entreprises canadiennes de comptabilité ont noué de solides liens à l'échelle internationale, et leurs clients sont bien servis par ces liens.

Une étude de la profession[2] effectuée en 1983 signalait l'expansion continue de la part du marché détenue par les grandes firmes internationales de comptabilité, comparativement aux cabinets qui n'étaient pas affiliés à celles-ci. La croissance de ces firmes au Canada était calculée en fonction des services de vérification qu'elles dispensaient à un échantillon de grandes entreprises. En 1971, les huit principaux cabinets ont procédé à la vérification de 41 % des grandes entreprises canadiennes échantillonnées. En 1980, à la suite des fusions et acquisitions, ces cabinets, avec Thorne Riddell (qui était à l'époque l'associé canadien de Klynveld Main Goerdeler), assuraient la vérification de 90 % des sociétés échantillonnées. Ces sociétés comptaient pour 99 % des ventes et de l'actif de l'échantillon. Les autres sociétés de l'échantillon étaient vérifiées par des cabinets d'experts-comptables non affiliés.

On ne peut pas encore cerner clairement toutes les répercussions des fusions des entreprises internationales survenues au milieu de 1989. On se demande périodiquement quels sont les effets de la concentration dans ce secteur, et s'il est dans l'intérêt du public qu'un petit nombre d'entreprises internationales assurent la vérification de la majorité des sociétés ouvertes du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Europe. Les avantages reliés à l'étendue et à l'exhaustivité des services offerts, de même qu'aux éventuelles économies d'exploitation qui pourraient être transmises aux clients, devront être envisagés dans le contexte des effets néfastes possibles d'une concentration accrue au pays et dans le monde.

Les grands cabinets prédominent dans les services d'expertise comptable dispensés aux secteurs des banques, des communications, de l'énergie et des assurances, pour ne nommer que ceux-là. Comme de nombreux secteurs industriels sont arrivés à maturité ou sont sur le point d'y parvenir, la croissance du revenu d'un cabinet ne peut provenir que d'une expansion des affaires dans des champs d'activité occupés par d'autres cabinets, ou de clients desservis jusque-là par un vérificateur concurrent. Il arrive qu'une entreprise change de vérificateur, mais ce n'est pas monnaie courante dans le secteur, en raison du temps requis par les parties pour établir de bonnes relations de travail et par le vérificateur pour comprendre le fonctionnement de l'entreprise.

Même si les codes de déontologie traitent du professionnalisme et de l'impartialité, la tendance à la prestation de conseils en gestion en sus des habituels services de vérification a suscité certaines préoccupations à l'extérieur de la profession. Les vérificateurs, s'ils sont responsables devant les actionnaires, n'en sont pas moins rétribués à même

[2]Vinod B. Bavishi et Harold E. Wyman, *Who Audits the World: Trends in the Worldwide Auditing Profession*. Storrs, Connecticut: University of Connecticut, School of Business, Center for Transnational Accounting and Financial Research, 1983.

les recettes produites par la direction dont ils examinent les résultats. Lorsqu'un cabinet d'experts-comptables dispense des services de consultation pour aider la direction à mener son entreprise, il peut en venir à vérifier en fin de compte les résultats de son propre travail. Ce genre d'activité n'est aucunement interdit, si ce n'est de l'obligation de maintenir l'impartialité. Le rapport de la Commission sur les attentes du public face à la vérification reconnaissait qu'aux yeux du public, les vérificateurs pourraient être influencés par les autres services qu'ils dispensent aux clients dont ils vérifient les comptes. Bien que bon nombre de membres de la profession considèrent ces inquiétudes comme non fondées, le rapport recommandait que les vérificateurs soient tenus d'éviter tout parti pris ou toute prédisposition susceptible de résulter des services de consultation qu'ils offrent. Il ajoutait que l'opinion impartiale de tierces parties pourrait être utile à l'occasion pour garantir le respect des règles.

Facteurs liés au commerce

Aucune barrière douanière n'est appliquée à la prestation de services comptables au Canada ou à l'étranger, et les biens associés aux services comptables ne font pas non plus l'objet de barrières significatives. Cependant, certains facteurs nuisent au commerce international des services comptables. Les préoccupations dont la profession fait état comprennent le besoin de transparence dans la réglementation, le traitement national, le droit d'établissement, la mobilité de la main-d'œuvre et les méthodes d'accréditation non discriminatoires.

L'Institut canadien des comptables agréés reconnaît les titres de comptable agréé conférés dans plusieurs pays, dont le Royaume-Uni et l'Australie, de même que les titres de comptable professionnel des États-Unis, du Japon et de plusieurs autres pays. La reconnaissance d'un titre étranger par l'Institut, et par la suite par les instituts provinciaux de comptables agréés, dispense les comptables étrangers de subir l'examen final uniforme de CA. Cependant, pour accéder à la profession au Canada à titre de comptables agréés, les candidats étrangers doivent se conformer aux lois relatives à l'immigration, aux exigences de l'institut provincial des CA, et subir avec succès des épreuves relatives à la loi, à la fiscalité et à la déontologie canadiennes, de même qu'au *Manuel* de l'Institut.

Plusieurs instituts provinciaux de comptables agréés reconnaissent le titre de Certified Public Accountant (CPA) de l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA). Cependant, le titre de CA n'est pas reconnu par la profession américaine depuis 1980. À l'heure actuelle, les comptables canadiens ne sont pas dispensés de la rédaction d'un examen final de CPA. De plus, le titre de CPA ne s'accompagne pas d'une reconnaissance uniforme au sein même des États-Unis, où la mobilité des comptables dépend d'ententes réciproques entre les conseils d'accréditation des États. Il n'y a pas non plus réciprocité entre la Société des comptables en management du Canada et ses homologues des États-Unis (National Association of Accountants) et du Royaume-Uni (Chartered Institute of Management Accountants).

Facteurs technologiques

La nature de la profession comptable se trouve modifiée par les changements technologiques attribuables à l'avènement de l'informatique et, plus récemment, à l'explosion de la technologie de l'information qui a suivi la prolifération des ordinateurs personnels et portatifs. Ces technologies ont déjà grandement accru l'efficacité des vérifications. Par exemple, la transmission électronique des données des clients à des fins d'examen et d'analyse permet d'importantes économies de temps. De même, l'utilisation de logiciels (mis au point à l'interne dans le cas des grandes entreprises) améliore l'efficacité de la main-d'œuvre dans la prestation des services de vérification ou fiscaux et dans l'exécution des tâches répétitives, en permettant de traiter et d'analyser avec rapidité et exactitude de forts volumes de données.

Ces technologies posent également des défis. Les systèmes d'information mis au point par les clients pour fournir à la direction des données servant à la prise de décisions peuvent être complexes et n'ont pas nécessairement été conçus en tenant compte des contrôles internes. D'une part, l'absence de contrôles intégrés à ces systèmes crée le besoin de nouveaux outils et de nouvelles techniques de vérification, et d'autre part, le vérificateur doit évaluer l'efficacité des systèmes de contrôle interne dans un milieu de travail de plus en plus complexe.

Les ordres professionnels de comptables ont reconnu ces défis et s'emploient à les relever en créant des cours de perfectionnement professionnel, et en publiant de l'information sur l'application de la technologie à la profession comptable et sur les enjeux connexes. L'Association des comptables généraux agréés du Canada a lancé son Programme 1990, dans le cadre duquel les micro-ordinateurs sont intégrés à un programme de formation en comptabilité, afin de faire le pont entre la technologie informatique et les compétences en comptabilité. Dans la foulée de ses travaux sur la technologie, l'Institut canadien des comptables agréés a créé en 1989 un groupe de travail chargé d'examiner les répercussions de la technologie de l'information sur le travail des comptables agréés. La technologie joue également un rôle de premier plan dans le domaine des services consultatifs de gestion, en pleine expansion, où il est possible d'étendre la gamme de services en matière de formation et de systèmes d'aide à la prise de décisions.

Évolution du milieu

Les recommandations contenues dans le rapport de juin 1988 de la Commission sur les attentes du public face à la vérification étaient destinées à renforcer l'impartialité et le professionnalisme du vérificateur, à étendre et à améliorer la divulgation des renseignements financiers et à dissiper les malentendus dans le public à propos du rôle du vérificateur et de la vérification. Ce rapport traite de l'établissement de normes, des codes de déontologie et du comportement professionnel. Même si les recommandations de la Commission ne sont pas exécutoires, on s'attend à que la profession comptable les applique à la longue dans le but de réduire l'écart entre le travail des vérificateurs et les attentes du public à leur endroit.

L'Institut met également en œuvre les recommandations récentes de son groupe de travail de 1989 sur la technologie, qui préconisait l'établissement des normes, des programmes de formation et des services nécessaires pour maintenir la profession à la fine pointe de la technologie de l'information. En outre, il se pourrait que l'on crée dans l'avenir la catégorie de spécialiste en technologie de l'information. Cependant, on ne confère pas actuellement de titres de spécialistes aux comptables professionnels du Canada, et les avis sont partagés à cet égard. Les praticiens autonomes et les comptables des petits cabinets pourraient être les moins susceptibles de bénéficier du titre de spécialiste, puisque certains pourraient ne pas avoir les ressources nécessaires pour obtenir le titre, et leur base de clientèle pourrait ne pas permettre la prestation de services spécialisés. En revanche, un tel titre pourrait favoriser la croissance des petits cabinets de praticiens très spécialisés. On s'attend à ce que l'évolution soit lente dans ce domaine, car la création de titres de spécialistes pourrait alourdir le processus de formation et d'accréditation.

Aux États-Unis, la profession, dans les États et à l'échelon national, s'est également penchée sur la question des titres de spécialistes. À l'heure actuelle, l'AICPA dispose d'un programme d'accréditation de spécialistes en planification des finances personnelles, fondée sur l'expérience, la formation et des examens. Un CPA satisfaisant aux critères se voit conférer le titre de spécialiste accrédité en finances personnelles.

Les CA sont en train d'examiner des façons de refondre le processus d'admissibilité et de redonner de la vigueur au volet de l'expérience pratique dans leur processus de formation. De même, ils envisagent adopter une stratégie nationale concernant les études antérieures à l'accréditation en vue d'assurer l'uniformité du contenu et de la prestation des programmes. Les CGA ont lancé leur Programme 1990, et les CMA ont mis sur pied un nouveau programme de formation et d'accréditation dans le cadre duquel le succès à un examen d'entrée obligatoire permettra d'accéder à un programme de deux ans d'études professionnelles et d'expérience pratique conduisant à un examen final d'accréditation.

Sur le plan du commerce international, l'Association des comptables généraux agréés du Canada a diffusé en août 1989 un document de planification stratégique dans lequel elle faisait état de la nécessité de restructurer la profession pour tirer parti de la libéralisation du commerce, particulièrement dans le contexte de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), des négociations commerciales multilatérales en cours dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ainsi que du processus qui aboutira à l'intégration économique de l'Europe après 1992. Les deux principales propositions de l'Association portent sur l'établissement d'une norme nationale d'accréditation des vérificateurs, et sur la mise en place de façon indépendante de normes comptables et de normes de vérification. L'application de ces propositions contribuerait à l'établissement de droits nationaux de pratique comptable pour les CGA et les CMA intéressés.

Toutefois, puisque les propositions auraient des répercussions considérables sur les responsabilités en matière d'établissement de normes, que l'Institut considère si importantes, elles pourraient s'avérer inacceptables pour cet organisme, ce qui en réduirait la possibilité d'application. Il semble peu probable que la profession bouge à court terme sur les questions de l'unification et de l'établissement de normes de façon indépendante, à moins que le processus ne semble émaner de l'Institut canadien des comptables agréés.

L'Institut canadien des comptables agréés, l'American Institute of Certified Public Accountants et la National Association of State Boards of Accountancy ont amorcé un dialogue en vue d'établir une structure accordant la réciprocité à leurs membres qui déménagent dans l'autre juridiction. On vise par là à permettre l'attribution du statut intégral de CA aux CPA américains, et l'attribution du statut intégral de CPA aux CA canadiens, qui auraient subi avec succès les épreuves appropriées sur la fiscalité, les lois, la déontologie et les normes comptables de l'autre juridiction. La réalisation de la réciprocité dépend de plusieurs facteurs, dont l'évaluation des examens professionnels actuels, de la scolarité exigée et de l'expérience pratique.

Le processus d'intégration économique actuellement en cours en Europe pourrait fournir un modèle pour le commerce international futur dans le domaine des services comptables. Plus précisément, dans une Communauté européenne (CE) unifiée, on établira des équivalences des compétences, ce qui permettra la mobilité, sur le territoire de la CE, des experts-comptables procédant aux vérifications obligatoires.

Chaque État membre aura la responsabilité d'établir les conditions d'admission en matière de scolarité et d'assurer la compétence professionnelle de ses comptables. Ceux-ci auront la liberté de pratiquer dans tout État membre, sous réserve uniquement de leur connaissance des lois locales.

Du point de vue des débouchés commerciaux, les entreprises internationales profiteront vraisemblablement de l'unification du marché de la CE en poursuivant leur expansion sur le continent, et en faisant concurrence aux cabinets autonomes de la CE pour la prestation des services de vérification. De même, les grandes entreprises nationales ayant des liens à l'échelle internationale seront en mesure d'offrir à leurs clients nationaux des services consultatifs sur les possibilités d'investissement et d'échanges commerciaux que pourrait receler le marché unifié et, par l'entremise de leurs sociétés affiliées, de procéder aux vérifications des sociétés de la CE nouvellement établies au Canada.

La taxe sur les produits et services (TPS), entrée en vigueur le 1er janvier 1991, oblige le secteur de la comptabilité à percevoir une taxe de 7 % sur les services fournis à sa clientèle. Les clients qui se livrent à des activités commerciales taxables pourront demander un crédit pour les taxes liées à l'obtention de services de comptabilité, mais d'autres, classés comme étant exonérés de taxes, ne pourront pas demander ce crédit. De plus, le secteur devra assumer les coûts de déclaration et de perception reliés à la TPS. En revanche, la TPS procurera des avantages à certains membres, qui concevront des systèmes de comptabilisation de la taxe à l'intention des clients et offriront aux entreprises des services de consultation sur ses répercussions. Les recettes attribuables aux vérifications n'augmentent pas de façon notable, entre autres en raison des importantes économies de temps et des augmentations de l'efficacité de la main-d'œuvre qui découlent de l'application de la nouvelle technologie aux activités de vérification. En outre, le marché des services de vérification est relativement stable. Ainsi, seulement 6 700 des 173 000 sociétés de régime fédéral en activité sont tenues de faire procéder à des vérifications légales en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*, et il y a peu de nouvelles entreprises publiques ou privées constituées annuellement qui dépassent le seuil au-delà duquel cette loi exige une vérification légale. Le domaine d'avenir pour le secteur continuera d'être la prestation aux clients de services fiscaux et de conseils en gestion. L'évolution de la technologie permettra au volet des services consultatifs de se développer, car les professionnels pourront offrir à leurs clients une gamme de services destinés à les aider à comprendre le milieu dans lequel ils exercent leur activité, et à s'y adapter efficacement. La demande continue pour la plupart des services offerts par la profession permettra à celle-ci de surmonter la faiblesse de la demande caractéristique de l'économie au moment de la rédaction du présent profil.

Avec la mondialisation de l'économie, le rôle accru des sociétés multinationales et l'intensification des échanges internationaux auxquels se livrent une vaste gamme d'entreprises et d'investisseurs, il devient de plus en plus nécessaire de disposer d'un langage commun dans le domaine de la comptabilité. Par conséquent, au cours de la décennie 1990, le secteur des services comptables continuera de progresser vers l'établissement de normes reconnues à l'échelle internationale.

L'ALE permet aux comptables canadiens d'entrer temporairement aux États-Unis pour y pratiquer leur profession commercialement. L'ALE a ouvert le marché pour le volet des services consultatifs, en permettant tant la prestation de conseils aux clients nationaux sur les perspectives offertes par l'ALE, que les mouvements transfrontières des professionnels eux-mêmes pour l'exercice de cet aspect de leur activité. En revanche, l'ALE n'aura pas de répercussions notables sur les fonctions de vérification et d'examen. La disposition relative à l'entrée temporaire n'annule pas pour le comptable l'obligation de satisfaire aux conditions locales d'obtention de permis ou d'accréditation et aux autres conditions dans les volets réglementés de la profession.

La profession comptable n'a pas entrepris, et n'est pas susceptible d'entreprendre avant un certain temps, de conclure une annexe sectorielle à l'ALE concernant la reconnaissance mutuelle des normes et critères professionnels pour l'accréditation et la conduite des comptables, et pour la prestation des services d'expertise comptable. Avant que l'on puisse parvenir à une pleine mobilité transfrontière dans le domaine des services comptables réglementés, il faudra que soient réglés les problèmes des droits d'exercice différents pour les experts-comptables ainsi que de l'absence de réciprocité entre les organismes d'accréditation des CPA dans les États.

Evaluation de la compétitivité

À l'heure actuelle, les prestataires nationaux de services de vérification et d'examen ne font face à aucune concurrence étrangère. Les affiliations internationales, l'obligation de connaître les lois locales régissant le commerce et la fiscalité, ainsi que les exigences liés à l'accréditation et à la réglementation empêchent généralement les praticiens étrangers d'offrir des services autres que des conseils en gestion ou des services de comptabilité générale non réglementés. Ces facteurs ont également empêché les praticiens canadiens d'effectuer une percée appréciable sur les marchés d'exportation.

Même si beaucoup pensent qu'une profession unifiée — c'est-à-dire une reconnaissance égale des titres de CA, CGA et CMA — constitue un objectif réalisable, les progrès dans la poursuite de cet objectif seront entravés par les désaccords entre les organismes d'accréditation, et pourraient dépendre de forces sous-jacentes aux pratiques commerciales multilatérales, extérieures à la profession.

Pour plus de renseignements sur ce dossier, s'adresser à la

Direction générale des industries des services et de la construction
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Objet : Experts-comptables
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-2948
Télécopieur : (613) 954-3107

STATISTIQUES FINANCIÈRES[a]

Nom et catégorie de l'entreprise	Recettes estimatives en 1989 (milliers de $)	Nombre d'entreprises importantes vérifiées[b]	Partage des recettes[c] (%)
Comptables agréés			
Peat Marwick Thorne	487 000	236	59/16/25
Deloitte & Touche	395 000	176	62/16/22
Ernst & Young	260 000	137	n.d.
Coopers & Lybrand	200 000	133	n.d.
Price Waterhouse	192 000	118	58/16/26
Doane Raymond Associates	155 000	33	66/12/22
BDO Ward Mallette	116 000	1	57/25/18
Arthur Andersen et Cie	90 000	33	n.d.
Collins Barrow Maheu Noiseux	84 000	21	68/12/20
Dunwoody & Company	64 000	13	69/14/17
Comptables généraux agréés			
Evancic Perrault Robertson	12 000	0	69/11/20
Porter Hétu	7 000	0	64/27/09

[a] *The Bottom Line*, avril 1990, page 3. Les chiffres des recettes ont été arrondis.

[b] Selon *Report on Business Magazine : The Top 1000 Companies* (juin 1990) du Globe and Mail.

[c] Distribution des recettes dans les catégories suivantes : comptabilité et vérification, fiscalité, et tous les autres services, y compris les conseils en gestion et l'insolvabilité. Comme les définitions des catégories peuvent varier, les données ne sont pas parfaitement comparables.

n.d. : non disponible

PRINCIPALES SOCIÉTÉS

Nom et catégorie	Affiliation internationale
Comptables agréés	
Arthur Andersen et Cie	Arthur Andersen et Cie
BDO Ward Mallette	BDO Binder
Collins Barrow Maheu Noiseux	Moores Rowland International
Coopers & Lybrand	Coopers & Lybrand

(suite à la page suivante)

PRINCIPALES SOCIÉTÉS (suite)

Nom et catégorie	Affiliation internationale
Comptables agréés	
Deloitte & Touche	Deloitte, Ross, Tohmatsu
Doane Raymond Associates	Grant Thornton International
Dunwoody & Company	Dunwoody Robson McGladrey & Pullen
Ernst & Young	Ernst & Young
Peat Marwick Thorne	Klynveld Peat Marwick Goerdeler
Price Waterhouse	Price Waterhouse
Comptables généraux agréés	
Evancic Perrault Robertson	aucune
Porter Hétu	aucune
Comptables en management accrédités	
Chamberlain, Broten, Orr & Co.	aucune

ASSOCIATIONS DE L'INDUSTRIE

Institut canadien des comptables agréés
150, rue Bloor ouest
TORONTO (Ontario)
M5S 2Y2
Tél. : (416) 962-1242
Télécopieur : (416) 962-3375

Association des comptables généraux agréés du Canada
1176, rue Georgia ouest, bureau 740
VANCOUVER (Colombie-Britannique)
V6E 4A2
Tél. : (604) 669-3555

Société des comptables en management du Canada
154, rue Main est
C.P. 176
HAMILTON (Ontario)
L8N 3C3
Tél. : (416) 525-4100
Télécopieur : (416) 525-4533

Imprimé sur du papier contenant des fibres recyclées.